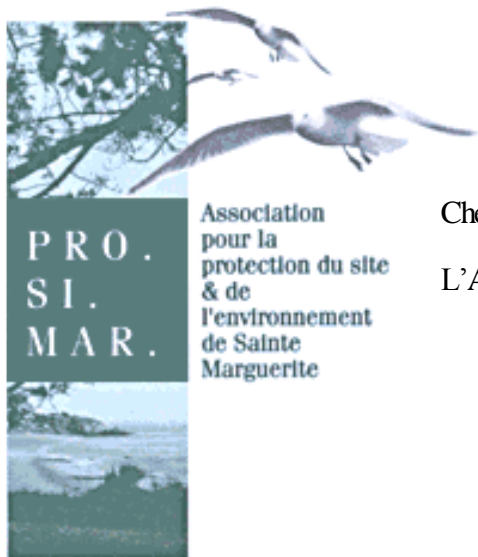


S<sup>te</sup> Marguerite de Pornichet, le 18 juillet 2013



5 bd de la République  
44380 - PORNICHE

Association  
pour la  
protection du site  
& de  
l'environnement  
de Sainte  
Marguerite

Chers amis de PROSIMAR,

L'Assemblée Générale de notre Association se tiendra le :

**Vendredi 9 août 2013 à 10 heures**

**Salle du Moulin d'Argent**

**Avenue de la Virée Loya - Pornichet**

Ordre du jour :

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

- 1) Accueil des adhérents et des personnalités invitées**
- 2) Réchauffement climatique à Ste Marguerite**
- 3) Rapport moral 2012. Activités 2013**
- 4) Rapport financier :**
  - Nombre d'adhérents. Compte de résultats. Bilan. Cotisations.
- 5) Vote des rapports moral et financier. Résolutions.**
- 6) Election de membres au Conseil d'Administration**
- 7) Questions diverses – Echanges avec l'assistance**

Vous trouverez ci-joint dans notre bulletin n°8 les rapports d'activité et financier exercice 2012 de PROSIMAR, ainsi qu'un appel à candidature.

A la suite de cette Assemblée Générale, rencontre autour du pot de l'amitié..

Cette année, nous comptons encore sur votre présence très nombreuse, et, si malgré tout, vous ne pouviez assister à cette Assemblée Générale, veuillez nous retourner le pouvoir ci-joint.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions de croire, Cher(e) Ami(e), en nos sentiments dévoués et amicaux.

Pour le Conseil d'Administration,

Le Président : Alain Doré



Association  
pour la  
protection du site  
& de  
l'environnement  
de Sainte  
Marguerite

5 bd de la République  
44380 - PORNICHET

## CANDIDATURE A L'ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRO.SI.MAR

### Assemblée Générale 2013

A retourner à PROSIMAR chez :  
**Monsieur Jacques SUARD**  
67 Avenue du Littoral  
S<sup>te</sup> Marguerite  
44380 PORNICHET

Avant le mercredi 7 août 2013

Article 5 des statuts : ADMINISTRATION

L'Association est administrée par un conseil de 20 membres, quel que soit l'effectif global. Ils sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire et choisis parmi les membres actifs de l'Association. La durée du mandat est de 5 ans, et renouvelable. Le conseil est renouvelé par cinquième tous les ans. L'âge minimum requis pour exercer les fonctions d'administrateur est de 16 ans. Le nombre d'administrateurs âgés de plus de 80 ans ne doit pas excéder le quart des administrateurs. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. En cas de décès ou de démission d'un administrateur, le conseil procède à son remplacement à titre provisoire, jusqu'à son remplacement à titre définitif par la prochaine Assemblée Générale, pour la durée du mandat de celui qu'il remplace.

Tout membre du Conseil qui dans l'année, et sauf cas de force majeure, n'aura pas assisté au moins à la moitié des séances du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales sera considéré comme démissionnaire. »

NOM.....Prénom.....

Année de naissance : 19 ..... Profession.....

Adresse à PORNICHET.....

..... Tél. ....

Adresse HORS SAISON.....

..... Tél. ....

adresse courriel ( e-mail ) .....@.....

Je présente ma candidature à l'élection au Conseil d'Administration de PROSIMAR, et je précise être plus particulièrement intéressé à contribuer dans les domaines suivants :

1. ....

2. ....

3. ....

Date.....

SIGNATURE.....